



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier juin deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2026

---

### **OBJET : Jobs Jeunes Été 2026**

**PRESENTS** : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme AM. RONIN, Mme A. CHIANTIA, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

**POUVOIRS** : M. Y. PASDRMADJIAN (pouvoir donné à JL BOUCHAUD), M. O. LY (pouvoir donné à P. ROUSSET), M. S. MOREL (pouvoir donné à MN. STRECKER)

**ABSENTS** : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

**Délibération N° : DEL 52/2026**

**Nomenclature** : 4 .4

**Domaine** : Ressources Humaines

---

**Le rapporteur : Madame Marie-Noëlle STRECKER**

Le Rapporteur EXPOSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT la volonté de poursuivre la mise en place des emplois saisonniers durant l'été destinés aux jeunes de 16/17 ans,

CONSIDERANT que le recours à ces personnels contractuels est prévu au chapitre 12 du budget annuel,

CONSIDERANT que l'enveloppe dédiée correspond en 2026 à 15 postes à pourvoir durant 2 à 4 semaines sur des volumes allant du mi-temps au temps complet en fonction des missions confiées,

CONSIDERANT que ces emplois répondent à un besoin des services tout en donnant l'opportunité d'une première expérience professionnelle à des jeunes mineurs,

Le Rapporteur PROPOSE d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement direct d'agents contractuels à titre saisonnier dans le cadre de « jobs jeunes » destinés aux 16/17 ans durant la

période estivale, en fixant la rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon des grades de catégorie C de l'échelle C1.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur  
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

AUTORISE le recrutement direct d'agents contractuels à titre saisonnier dans le cadre de « jobs jeunes » destinés aux 16/17 ans durant la période estivale.

APPROUVE la rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon des grades de catégorie C de l'échelle C1.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

**Modalités de vote : Unanimité (29 POUR)**

La secrétaire de séance,

**Martine BRUN**



Le Maire,

**Christophe REVIL**



Date d'affichage: 9.06.2026

Date de retrait: 9.08.2026